

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS
FILIALE DU GROUPE



PRÉSENTÉE PAR



BANQUE PRÉSENTATRICE ET GARANTE

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE
SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS**



Le présent document, relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables, de Schneider Electric Industries SAS a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 9 novembre 2021 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 5 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition, modifiée le 10 février 2020. Ce document a été établi sous la responsabilité de Schneider Electric Industries SAS.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Schneider Electric Industries SAS sur les actions de la société I.G.E.+X.A.O. visée par l'AMF dans le cadre d'une décision de conformité du 9 novembre 2021 sous le visa n°21-478 (la « **Note d'Information** »).

Le présent document d'information ainsi que la Note d'Information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Schneider Electric (www.schneider-electric.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Schneider Electric Industries SAS

35 rue Joseph Monier
92500 Rueil-Malmaison

BNP Paribas

16 boulevard des Italiens
75009 Paris

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, pour informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	5
1.1. Rappel des principales caractéristiques de l'Offre	5
1.2. Contexte et motifs de l'Offre.....	6
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF.....	7
2.1. Informations relatives à la situation juridique de l'Initiateur.....	7
2.1.1. Dénomination sociale	7
2.1.2. Siège social.....	7
2.1.3. Forme et nationalité.....	7
2.1.4. Registre du commerce	7
2.1.5. Exercice social.....	7
2.1.6. Durée.....	7
2.1.7. Objet social.....	7
2.1.8. Approbation des comptes	8
2.1.9. Dissolution et liquidation	8
2.2. Informations concernant le capital social de l'Initiateur.....	9
2.2.1. Capital social	9
2.2.2. Forme des actions	9
2.2.3. Droits et obligations attachés aux actions	9
2.2.4. Cession et transmission des actions.....	9
2.2.5. Cotation des actions.....	10
2.2.6. Répartition du capital.....	10
2.3. Informations concernant l'administration et la direction de l'Initiateur.....	10
2.3.1. Président et vice-président	10
2.3.2. Directeur général	11
2.3.3. Conseil d'administration.....	11
2.3.4. Décisions de l'associé unique ou des associés.....	12
2.4. Commissariat aux comptes.....	14
2.5. Description des activités de l'Initiateur	14
2.5.1. Activités principales	14
2.5.2. Evènements exceptionnels et litiges significatifs	15
2.5.3. Salariés.....	15
2.6. Informations relatives à la situation comptable et financière de l'Initiateur	15
2.7. Financement et frais de l'Offre.....	15

2.7.1.	Frais liés à l'Offre	15
2.7.2.	Mode de financement de l'Offre.....	15
3.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT	
	16	

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

1.1. Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 5 de l'instruction n°2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition, par la société Schneider Electric Industries SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 35 rue Joseph Monier, CS 30323 F-92506 Rueil-Malmaison Cedex (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 954 503 439 (ci-après, « **SEISAS** » ou l'« **Initiateur** »), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») aux termes de laquelle l'Initiateur propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société I.G.E.+X.A.O., société anonyme dont le siège social est situé 16 boulevard Déodat de Séverac, 31770 Colomiers (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 338 514 987 et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000030827, compartiment B (la « **Société** » ou « **IGE+XAO** »), d'acquérir en numéraire la totalité des actions de la Société non détenues directement et indirectement par l'Initiateur (autres que les actions auto-détenues par la Société) (les « **Actions** »), au prix de deux cent soixante euros (260 €) par action (le « **Prix de l'Offre** »).

À la date du présent document, l'Initiateur détient, directement, 892.842 Actions et 1.776.718 droits de vote de la Société, représentant 68,45% du capital et 78,73% des droits de vote de la Société¹.

L'Offre porte sur la totalité des Actions non détenues directement et indirectement par l'Initiateur à la date du présent document, soit à la connaissance de l'Initiateur, 407.105 Actions, étant précisé que les 4.434 actions auto-détenues par la Société ne sont pas visées par l'Offre.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre, laquelle sera, si les conditions requises sont remplies, suivie d'une procédure de retrait obligatoire en application des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. La durée de l'Offre sera de dix (10) jours de négociation.

L'Initiateur s'est réservé la faculté, à compter du dépôt du projet de Note d'Information auprès de l'AMF et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des Actions, dans les limites visées à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF. A la date du présent document, l'Initiateur a fait l'acquisition de 8.966 Actions sur le marché au Prix de l'Offre.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, le 30 septembre 2021, BNP Paribas a déposé auprès de l'AMF, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre

¹ Sur la base d'un nombre total de 1.304.381 actions et de 2.256.580 droits de vote théoriques de la Société au 31 octobre 2021 tel que publié sur le site Internet de la Société.

(la « **Banque Présentatrice** »), l'Offre et le projet de Note d'Information pour le compte de l'Initiateur. BNP Paribas garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

1.2. Contexte et motifs de l'Offre

L'Initiateur est directement détenu à 100% par la société Schneider Electric SE, société européenne dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, CS 30323 F-92506 Rueil-Malmaison Cedex (France) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 048 574, et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000121972 (« **Schneider Electric** » et ensemble avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe** »).

Schneider Electric est l'un des spécialistes mondiaux en gestion de l'énergie et des automatismes.

IGE+XAO, filiale de Schneider Electric, conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO) et de gestion du cycle de vie « Product Lifecycle Management » (PLM). Sa gamme de logiciels SEE a été élaborée pour aider les industriels à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation.

IGE+XAO a réalisé un chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 de 32,7 millions d'euros et représente plus de 370 personnes dans le monde réparties sur 30 sites et dans 20 pays ainsi que plus de 96.455 licences diffusées dans le monde. IGE+XAO est une référence dans son domaine.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris.

L'Offre fait suite à la publication par Schneider Electric et IGE+XAO le 20 juillet 2021 d'un communiqué de presse annonçant l'intention de Schneider Electric de déposer, via sa filiale SEISAS, la présente Offre et d'acquérir la totalité des Actions qu'elle ne détient pas, directement ou indirectement, à ce jour (autres que les actions auto-détenues par la Société)².

Comme annoncé dans ce même communiqué conjoint de Schneider Electric et IGE+XAO, le projet d'Offre a été favorablement accueilli par le Conseil d'administration de la Société qui a constitué un comité *ad hoc*, composé d'une majorité de membres indépendants, chargé de superviser les travaux de l'expert indépendant et d'émettre des recommandations au Conseil d'administration de la Société concernant l'Offre. Dans le cadre de la préparation du projet d'Offre, et, sur recommandation du comité *ad hoc*, le Conseil d'administration a nommé le cabinet Didier Kling Expertise & Conseil, représenté par M. Didier Kling et M. Teddy Guerineau, en qualité d'expert indépendant avec pour mission de préparer un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire éventuel conformément aux dispositions des articles 261-1, I 1° et II et 262-1 du règlement général de l'AMF.

² Soit 407.105 Actions, représentant 31,21% du capital de la Société au 31 octobre 2021.

Les motifs de l'Offre sont plus amplement décrits au paragraphe 1.1.3. « *Motifs de l'Offre* » de la Note d'Information.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrits dans la Note d'Information, disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Schneider Electric (www.schneider-electric.com).

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

2.1. Informations relatives à la situation juridique de l'Initiateur

2.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est Schneider Electric Industries SAS.

2.1.2. Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé au 35 rue Joseph Monier, CS 30323 F-92506 Rueil-Malmaison Cedex (France).

2.1.3. Forme et nationalité

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4. Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 954 503 439.

2.1.5. Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1.6. Durée

SEISAS a été immatriculée le 27 août 1942, et expirera le 31 décembre 2041, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les statuts.

2.1.7. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts de l'Initiateur, SEISAS a pour objet :

- L'exploitation, en tout pays, directe ou indirecte, par voie de création, d'acquisition ou autrement, de toutes activités se rattachant aux industries électriques et électroniques, et notamment à la distribution électrique et au contrôle industriel (produits électromécaniques) ainsi qu'à la construction industrielle ;

- Toutes activités d'étude et de conseil et notamment l'étude de toutes entreprises en vue d'en apprécier la valeur ou la gestion, de faciliter la réalisation d'opérations financières, de fusions, de prises de participations, de cessions et de rapprochements sous quelque forme que ce soit ; l'exercice de tous contrôles des entreprises de toute nature ; toutes négociations d'affaires ;
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit, l'acceptation de tous mandats, dans toutes sociétés ou autres personnes morales ; tous prêts ou avances sous quelque forme que ce soit, conformément à la législation en vigueur ;
- Et d'une façon plus générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

2.1.8. Approbation des comptes

L'associé unique, le cas échéant, la collectivité des associés, prend les décisions concernant l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats de l'Initiateur.

Un prélèvement de 5% au moins est fait sur le bénéfice annuel (tel que ce dernier est défini à l'article 23 des statuts de l'Initiateur), diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, et est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable, tel que défini à l'article 23 des statuts de l'Initiateur, est attribué à l'associé unique, le cas échéant, aux actions des associés selon l'attribution déterminée par décision collective des associés.

Les sommes prélevées sur les réserves disponibles peuvent également être distribuées, par l'associé unique ou par décision collective des associés, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Les dividendes sont toutefois prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Les sommes distribuables peuvent également être affectées aux réserves ou au report à nouveau.

2.1.9. Dissolution et liquidation

La société arrive à son terme le 31 décembre 2041, sauf dans le cas où l'associé unique, le cas échéant, la collectivité des associés, prend une décision de dissolution anticipée.

Les décisions de nomination du liquidateur après dissolution de la société et d'approbation des comptes annuels en cas de liquidation sont prises par l'associé unique, le cas échéant, à la majorité de plus de la moitié des actions de la collectivité des associés.

La liquidation de l'Initiateur est effectuée conformément aux conditions prévues par la législation en vigueur. Le boni de liquidation est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de leurs actions.

2.2. Informations concernant le capital social de l'Initiateur

2.2.1. Capital social

A la date du présent document, le capital social de SEISAS s'élève à neuf cent vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent douze euros (928.298.512,00 €).

Il est divisé en cinquante-huit millions dix-huit mille six cent cinquante-sept (58.018.657) actions de seize (16) euros chacune.

2.2.2. Forme des actions

Les actions SEISAS sont nominatives. La propriété résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

2.2.3. Droits et obligations attachés aux actions

L'article 10 des statuts de l'Initiateur précise que le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et les réserves ou dans l'actif lors de toute distribution, amortissement ou répartition en cours de société comme en cas de liquidation.

Les actions sont indivisibles à l'égard de l'Initiateur.

L'article 10 des statuts de l'Initiateur prévoit la possibilité pour les associés de décider, par décision collective prise à la majorité des actions ayant droit de vote, d'exclure tout associé dont le contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce viendrait à faire l'objet d'un changement.

La décision d'exclusion ou de maintien dans la société doit être notifiée à l'associé concerné par le président dans les huit jours ouvrables à compter de la décision des associés, par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de décision d'exclusion, l'associé concerné doit céder ses actions à tout associé ou à toute personne désignée par eux à la majorité des droits de vote attachés aux actions. La décision d'exclusion oblige le ou les associés à acheter les actions de l'associé exclu dans un délai maximum de trois mois à compter de la date de cette décision.

Le prix des actions cédées est déterminé par accord entre les parties, le cas échéant, par un expert, conformément aux dispositions de l'article 1834-4 du code civil. Sauf accord contraire des parties, il est payé comptant à la date de la cession.

A compter de la date de son exclusion, l'associé exclu sera privé de ses droits non pécuniaires dans la société tant qu'il n'aura pas été procédé à la cession de ses actions.

2.2.4. Cession et transmission des actions

Les actions SEISAS sont librement négociables. Les titres inscrits se transmettent par virement de compte à compte.

2.2.5. Cotation des actions

Les actions SEISAS ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation.

2.2.6. Répartition du capital

A la date du présent document, toutes les actions de SEISAS sont détenues par Schneider Electric.

Les informations relatives à Schneider Electric figurent dans (i) le document d'enregistrement universel 2020 de Schneider Electric déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2021 sous le numéro D.21-0178 (le « **Document d'Enregistrement Universel** »), (ii) le communiqué de presse de Schneider Electric en date du 30 septembre 2021 relatif au dépôt de l'Offre et de la Note d'Information auprès de l'AMF et (iii) la Note d'Information.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur le site internet de Schneider Electric (www.schneider-electric.com).

Le Document d'Enregistrement Universel est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Le Document d'Enregistrement Universel et le rapport financier semestriel de Schneider Electric SE au 30 juin 2021 ainsi que l'ensemble de l'information réglementée de Schneider Electric sont disponibles sur le site Internet de Schneider Electric (www.schneider-electric.com).

2.3. Informations concernant l'administration et la direction de l'Initiateur

Les règles relatives à l'administration et à la direction de l'Initiateur figurent aux articles 11 et suivants des statuts de SEISAS.

2.3.1. Président et vice-président

SEISAS est administrée et dirigée par un président nommé par le Conseil d'administration parmi ses membres personnes physiques. La durée du mandat de président est limitée à la durée de son mandat d'administrateur. Le président est révocable à tout moment par le Conseil d'administration.

Le président représente SEISAS à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de SEISAS dans la limite de l'objet social.

Le président peut déléguer à toute personne de son choix certains de ses pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Les dispositions du règlement intérieur limitant les pouvoirs du président sont inopposables aux tiers.

La rémunération du président est fixée par le Conseil d'administration.

A la date du présent document, le président de SEISAS est Monsieur Jean-Pascal Tricoire.

Le Conseil d'administration de l'Initiateur nomme, s'il le juge utile, parmi ses membres, un vice-président dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de son mandat d'administrateur.

A la date du présent document, le Conseil d'administration n'a pas nommé de vice-président.

2.3.2. Directeur général

Le président peut être assisté d'un directeur général, qui est une personne physique, salariée ou non, choisie parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

L'article 12 des statuts de l'Initiateur précise que le directeur général est nommé, sur proposition du président, par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat dans la limite de celle du mandant du président, et sa rémunération. Le mandat de directeur général est renouvelable.

Le directeur général assiste le président dans ses fonctions. En cas de décès, démission, révocation du président, le directeur général conserve ses fonctions et assume la direction de la société jusqu'à la nomination d'un nouveau président. Il peut déléguer à toute personne de son choix certains de ses pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Les dispositions du règlement intérieur limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Le directeur général est révocable sans préavis et *ad nutum* par le Conseil d'administration.

A la date du présent document, l'Initiateur n'a pas nommé de directeur général.

2.3.3. Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

L'article 13 des statuts de SEISAS précise que l'Initiateur est administré par un Conseil d'administration composé de trois à douze membres, personnes physiques, salariées ou non, ou personnes morales.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle désigne un représentant permanent qui sera soumis aux mêmes conditions et obligations et encourra les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre.

Les administrateurs sont nommés et renouvelés dans leurs fonctions par décision collective des associés pour six ans. La durée des fonctions des administrateurs expire lors de la décision collective des associés ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration pourra procéder à son remplacement. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs sont révocables sans préavis par une décision des associés prise à la majorité simple.

A la date du présent document, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- Jean-Pascal Tricoire ;
- Laurent Bataille ; et
- Christel Heydemann.

Pouvoirs du Conseil d'administration

L'article 14 des statuts de l'Initiateur précise que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de l'Initiateur et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à la collectivité des associés (tels que décrits au paragraphe 2.3.4 « *Décisions de l'associé unique ou des associés* » ci-après) et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration arrête l'ordre du jour des consultations de l'associé unique ou de la collectivité des associés ainsi que des projets de résolutions qui sont soumis à leur approbation et tous les documents nécessaires à leur information.

Il peut décider de la création de comités d'études dont il fixe librement la composition et les attributions. Il peut consentir à ces comités ou à tous mandataires de son choix (qu'ils soient ou non administrateurs) tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère aussi souvent que l'intérêt de l'Initiateur l'exige. Il se réunit au moins deux fois par an, sur la convocation de son président, à défaut par le vice-président, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Le Conseil d'administration est convoqué par le président par tous moyens même verbalement soit de la propre initiative du président, soit à la demande (précisant l'ordre du jour) conjointe de deux administrateurs au moins.

Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valablement adoptées que si la moitié au moins des membres sont présents ou participent à la réunion par téléphone ou visio-conférence. Tout administrateur peut s'y faire représenter par un autre administrateur, chaque administrateur ne disposant que d'un seul mandat.

Les décisions du Conseil d'administration, qui peuvent être encadrées par un secrétaire choisi par le Conseil d'administration en dehors des administrateurs et des associés, sont prises à la majorité des membres présents et représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. En cas de partage, la voix du président de la séance est prépondérante.

2.3.4. Décisions de l'associé unique ou des associés

Décisions de l'associé unique

L'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des associés lorsque la société comporte plusieurs associés. Il ne peut déléguer ses pouvoirs.

L'associé unique prend les décisions concernant les opérations suivantes :

- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- Nomination et révocation des administrateurs ;
- Nomination du ou des commissaires aux comptes ;
- Dissolution de la société ;
- Augmentation et réduction de capital ;
- Fusion, scission et apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions, sous réserve des cas dans lesquels l'approbation de l'opération par chacune des sociétés y participant est écartée en application du régime simplifié prévu par la loi ;
- Toutes autres modifications statutaires ;
- Approbation des conventions entre la société et ses dirigeants ou associés dans les conditions légales.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du Conseil d'administration ou du président.

Décisions des associés

Si la société comporte plusieurs associés, les seules décisions qui relèvent de la compétence des associés sont celles pour lesquelles la loi et les statuts de l'Initiateur imposent une décision collective des associés. Toutes les autres décisions relèvent de la compétence du Conseil d'administration ou du président.

Les décisions collectives des associés sont prises au choix du président en assemblée ou par correspondance, télécopie ou au moyen de tout autre support. Elles peuvent aussi s'exprimer dans un acte.

Les modalités, et les délais de la consultation des associés sont laissés à l'initiative du président. Sous réserve des décisions requérant l'unanimité en application de l'article L. 227-19 du Code de commerce ou des dispositions des statuts de l'Initiateur requérant une majorité spécifique, les décisions collectives sont adoptées à la majorité de plus de la moitié des actions, y compris celles concernant :

- les modifications statutaires ;
- la prorogation de la durée de la Société ;
- la nomination du liquidateur après dissolution de la Société ; et
- l'approbation des comptes annuels en cas de liquidation.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire associé ou non et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

Le Conseil d'administration tient une comptabilité régulière des opérations sociales et dresse des comptes annuels conformément aux lois et usages du commerce. Ces derniers sont approuvés par les associés après rapport du commissaire aux comptes dans un délai de six mois à compter de la clôture de chaque exercice.

L'ordre du jour, le texte des résolutions et les documents nécessaires à l'information des associés sont communiqués à chacun d'eux à l'occasion de toute consultation.

2.4. Commissariat aux comptes

La collectivité des associés désigne un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixées par la loi.

Le commissaire aux comptes de SEISAS est :

MAZARS

61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis – 92400 Courbevoie

Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 784 824 153.

Ses fonctions ont pris effet le 26 avril 2004 et ont été renouvelées le 21 avril 2017. Elles expireront à la suite de l'approbation des comptes de l'exercice clos en 2022, sauf renouvellement.

2.5. Description des activités de l'Initiateur

2.5.1. Activités principales

SEISAS est une filiale de Schneider Electric, société dont les actions sont cotées sur le marché réglementé Euronext Paris.

Schneider Electric est l'un des leaders mondiaux dans la gestion de l'énergie et des automatismes et a pour ambition de rester à la pointe de l'innovation, aussi bien technologique, de distribution de ses produits, que de service et de profondeur de relation avec ses clients et utilisateurs dans ce domaine. Schneider Electric compte plus de 128.000 collaborateurs dans plus de 100 pays.

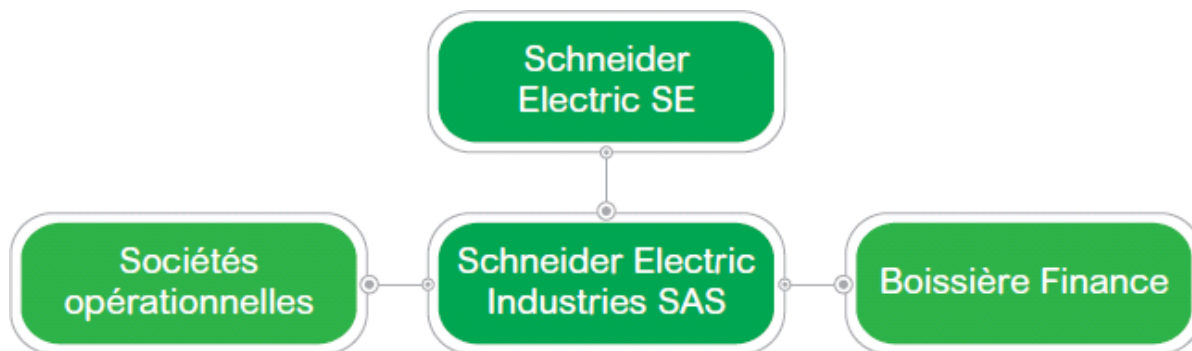
Schneider Electric exerce son activité dans 2 domaines principaux (Gestion de l'Energie et Automatismes Industriels) et opère sur quatre grands marchés : les bâtiments non résidentiels et résidentiels ; les régies et infrastructures ; les industries et constructeurs de machines ; et les centres de données et réseaux. Schneider Electric gère de multiples canaux d'accès au marché, fondés sur de solides partenariats.

SEISAS est la holding opérationnelle de Schneider Electric. A ce titre elle assure en amont la vision stratégique et marketing de Schneider Electric, anime et centralise le processus de création d'offre de produits et solutions pour les 2 grands domaines d'activité précités, ainsi que la gestion des achats et de la *supply chain* ; et en aval commercialise directement ou indirectement via ses filiales les produits et solutions de Schneider Electric.

Pour l'exercice financier se clôturant en 2020, SEISAS présente un chiffre d'affaires de 3,41 milliards d'euros, un résultat d'exploitation de 36,78 millions d'euros, et un résultat net bénéficiaire de 1,77 milliards d'euros.

La liste des sociétés dans lesquelles SEISAS détient des participations figure à l'article 7.23 (« *Filiales et participations* ») de l'annexe aux comptes annuels relatifs à l'exercice financier se clôturant en 2020.

L'organigramme simplifié de Schneider Electric est le suivant :



2.5.2. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

Schneider Electric a fait l'objet, parmi d'autres sociétés, d'une perquisition en septembre 2018. Schneider Electric a immédiatement coopéré avec les enquêteurs. Les investigations sont en cours mais nous n'avons pas d'autres éléments d'information à ce jour.

À la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date du présent document, aucun autre litige significatif ou fait exceptionnel, autre que l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'affecter défavorablement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

2.5.3. Salariés

A la date du présent document, SEISAS compte 4.563 employés.

2.6. Informations relatives à la situation comptable et financière de l'Initiateur

Les états financiers de l'Initiateur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurent en Annexe du présent document. Ces états financiers sont les plus récents états financiers disponibles ayant fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de SEISAS.

2.7. Financement et frais de l'Offre

2.7.1. Frais liés à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, en ce compris les frais relatifs au financement de l'Offre, est estimé à environ 1,4 millions d'euros (hors taxes).

2.7.2. Mode de financement de l'Offre

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des Actions visées par l'Offre représente, sur la base du Prix de l'Offre, un montant maximal de 108.178.460 euros (hors frais divers et commissions).

L'Offre sera financée au moyen des fonds disponibles en trésorerie de l'Initiateur. L'Initiateur a accès à la trésorerie du Groupe via son compte courant auprès de la centrale de trésorerie du Groupe.

3. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 novembre 2021 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Schneider Electric Industries SAS et visant les actions de la société I.G.E.+X.A.O. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Schneider Electric Industries SAS

Par : Jean-Pascal Tricoire

Titre : Président

Annexe

Données financières de l'Initiateur relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
94 400 Courbevoie - France
www.mazars.fr

Schneider Electric Industries SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

Schneider Electric Industries SAS

Société par actions simplifiée
RCS 954 503 439 Nanterre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Associé unique de la société Schneider Electric Industries SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Schneider Electric Industries SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Frais de recherche et développement

La note 1.2.2 de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des frais de recherche et développement et notamment les critères permettant l'immobilisation des frais de développement. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour identifier les projets répondant aux critères d'immobilisation et des calculs effectués par votre société, et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe aux comptes fournissent une information appropriée.

- Immobilisations financières

En ce qui concerne les immobilisations financières, dont les modalités d'évaluation sont décrites en note 2 de l'annexe, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour la détermination de leur valeur d'usage, revu les calculs effectués par votre société et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Indemnités de fin de carrière

Les notes 5 et 7.14 de l'annexe précisent les modalités d'évaluation des indemnités de fin de carrière. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations actuarielles. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses actuarielles retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes fournissent une information appropriée.

- Provisions pour risques

S'agissant des provisions pour risques, décrites en note 7.14 de l'annexe, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les principaux litiges identifiés à

l'occasion de la mise en œuvre de cette procédure étaient décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

Mazars

La Défense, le 27 avril 2021,

Mathieu Mougard
Associé

Loic Wallaert
Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 824 245 942,24	1 271 820 473,23	552 425 469,01	610 703 979,58
Concessions, brevets et droits similaires	618 658 932,03	565 797 435,77	52 861 496,26	10 568 387,85
Fonds commercial	333 678 162,46	68 088 966,89	265 589 195,57	269 344 016,00
Autres immobilisations incorporelles	293 335 135,52	3 029 383,73	290 305 751,79	247 074 290,82
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7 773 896,85	97 551,29	7 676 345,56	7 676 345,56
Constructions	192 188 926,63	88 910 489,67	103 278 436,96	106 946 867,68
Installations techniques, matériel, outillage	131 477 060,36	106 149 547,97	25 327 512,39	22 058 554,30
Autres immobilisations corporelles	28 543 448,00	22 330 384,26	6 213 063,74	7 363 055,26
Immobilisations en cours	36 748 178,99		36 748 178,99	43 781 402,55
Avances et acomptes	1 280 756,73		1 280 756,73	2 004 468,38
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	16 147 519 348,82	1 788 507 941,40	14 359 011 407,42	14 718 232 534,77
Créances rattachées à des participations	1 224 386 275,39	21 176 937,11	1 203 209 338,28	999 167 268,49
Autres titres immobilisés	70 750 388,47	5 330 363,38	65 420 025,09	79 180 042,05
Prêts	20 697 252,71		20 697 252,71	12 811 769,22
Autres immobilisations financières	822 508 653,76	379 001 472,19	443 507 181,57	363 914 414,89
ACTIF IMMOBILISE	21 753 792 358,96	4 320 240 946,89	17 433 551 412,07	17 500 827 397,40
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	59 325 900,53	2 878,68	59 323 021,85	1 639 233,32
En-cours de production de biens	25 925,87		25 925,87	
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	157 903 783,57	16 131 594,81	141 772 188,76	160 672 917,33
Marchandises	365 650,19	21 073,17	344 577,02	292 981,17
Avances et acomptes versés sur commandes	3 782 388,92		3 782 388,92	2 405 520,32
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 182 147 587,55	910 603,13	2 181 236 984,42	1 836 255 237,16
Autres créances	197 599 122,12		197 599 122,12	237 755 529,68
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	51 494 492,04		51 494 492,04	9 073 516,03
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	70 587 923,30		70 587 923,30	187 604 868,27
ACTIF CIRCULANT	2 723 232 774,09	17 066 149,79	2 706 166 624,30	2 435 699 803,28
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	16 417 683,24		16 417 683,24	11 244 335,77
TOTAL GENERAL	24 493 442 816,29	4 337 307 096,68	20 156 135 719,61	19 947 771 536,45

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé :)	928 298 512,00	928 298 512,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 039 795 210,87	4 039 795 210,87
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	362,78	362,78
Réserve légale	92 829 851,20	92 829 851,20
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	4 289 532,27	4 289 532,25
Report à nouveau	1 699 053 760,84	1 067 106 637,86
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 766 958 912,25	631 947 122,98
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	20 332 030,84	19 647 138,35
CAPITAUX PROPRES	8 551 558 173,05	6 783 914 368,29
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	4 030 507,73	4 579 746,53
AUTRES FONDS PROPRES	4 030 507,73	4 579 746,53
Provisions pour risques	226 192 500,65	198 141 637,66
Provisions pour charges	116 843 534,10	104 498 010,78
PROVISIONS	343 036 034,75	302 639 648,44
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 368 394,26	1 071 686,86
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	8 938 619 588,94	10 716 488 452,89
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 215 205,29	1 574 422,54
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 848 633 620,46	1 663 496 985,75
Dettes fiscales et sociales	265 935 207,06	267 691 214,88
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 862 374,84	4 016 127,35
Autres dettes	20 450 884,39	28 673 592,12
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	5 175 502,19	6 163 609,43
DETTES	11 092 260 777,43	12 689 176 091,82
Ecarts de conversion passif	165 250 226,65	167 461 681,37
TOTAL GENERAL	20 156 135 719,61	19 947 771 536,45

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	687 919 636,92	2 686 140 369,73	3 374 060 006,65	3 656 944 912,81
Production vendue de services	59 803,24	34 531 839,29	34 591 642,53	30 923 397,56
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	687 979 440,16	2 720 672 209,02	3 408 651 649,18	3 687 868 310,37
Production stockée			45 475 469,90	-7 071 903,94
Production immobilisée			231 796 075,40	215 826 218,92
Subventions d'exploitation			1 110 134,40	1 266 908,41
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			117 442 876,70	82 397 960,76
Autres produits			1 980 590 093,71	1 850 513 641,90
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 785 066 299,29	5 830 801 136,42
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 194 914,99	2 408 871,33
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			2 683 268 687,77	2 797 842 281,40
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			3 616 203,33	-299 215,29
Autres achats et charges externes			1 937 897 127,79	2 049 556 777,66
Impôts, taxes et versements assimilés			47 888 803,27	39 185 414,99
Salaires et traitements			411 162 898,21	397 137 587,92
Charges sociales			277 608 346,94	282 101 573,86
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			180 646 699,97	171 193 341,23
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			2 296 117,71	11 763 528,37
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			8 952 415,49	4 486 514,05
Dotations aux provisions			89 007 254,10	23 825 702,13
Autres charges			100 750 262,59	75 846 853,70
CHARGES D'EXPLOITATION			5 748 289 732,16	5 855 049 231,35
RESULTAT D'EXPLOITATION			36 776 567,13	-24 248 094,93
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 916 249 215,38	1 087 564 959,80
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			50 745 551,58	63 342 181,63
Autres intérêts et produits assimilés			79 206 792,97	32 769 717,09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			797 909 734,96	38 587 081,49
Différences positives de change			87 330 893,38	117 582 061,07
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			2 931 442 188,27	1 339 846 001,08
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			241 875 572,09	241 149 833,31
Intérêts et charges assimilées			115 098 476,18	183 860 426,34
Différences négatives de change			89 731 587,14	120 389 279,11
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			446 705 635,41	545 399 538,76
RESULTAT FINANCIER			2 484 736 552,86	794 446 462,32
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 521 513 119,99	770 198 367,39

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	140 052,00	18 383,89
Produits exceptionnels sur opérations en capital	972 686 923,71	49 890 635,88
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	160 465 303,79	69 101 679,76
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 133 292 279,50	119 010 699,53
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	79 577 117,17	59 168 542,16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 746 958 067,08	56 064 489,14
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	74 895 709,77	160 646 816,20
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 901 430 894,02	275 879 847,50
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-768 138 614,52	-156 869 147,97
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 589 759,28	1 137 394,86
Impôts sur les bénéfices	-15 174 166,06	-19 755 298,42
TOTAL DES PRODUITS	9 849 800 767,06	7 289 657 837,03
TOTAL DES CHARGES	8 082 841 854,81	6 657 710 714,05
BENEFICE OU PERTE	1 766 958 912,25	631 947 122,98

ANNEXE 2020



L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ils présentent un total bilan de 20 156 135 719,61€ et un résultat se traduisant par un bénéfice de 1 766 958 912,25€.

SOMMAIRE

Principaux événements de l'exercice	4
Evénements postérieurs à la clôture	4
Règles comptables et méthodes d'évaluation	4
1. Immobilisations incorporelles et corporelles	5
1.1. Valeurs brutes (immobilisations incorporelles et corporelles)	5
1.2. Immobilisations incorporelles	6
1.2.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	6
1.2.2. Immobilisations incorporelles générées en interne	6
1.3. Immobilisations corporelles	6
1.4. Amortissements	7
1.4.1. Immobilisations incorporelles	7
1.4.2. Immobilisations corporelles	7
1.4.3. Dépréciation	8
2. Immobilisations financières	8
3. Stocks et en-cours « Produits »	8
4. Créances et dettes	9
5. Indemnités de fin de carrière	9
6. Médailles du travail	10
7. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	10
7.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	10
7.2. Amortissements	11
7.3. Tableau des dépréciations	12
7.4. Immobilisations financières	12
7.5. Tableau des dépréciations	14
7.6. Tableau des stocks	14
7.7. Analyse et échéance des créances	14
7.8. Provisions pour dépréciation de l'actif	15
7.9. Produits à recevoir	15
7.10. Charges constatées d'avance	15
7.11. Ecarts de conversion actif	15
7.12. Capitaux propres	15

7.13. Provisions réglementées	16
7.14. Provisions pour risques et charges	16
7.15. Analyse et échéance des dettes	18
7.16. Charges à payer	18
7.17. Produits constatés d'avance	18
7.18. Ecart de conversion passif	18
7.19. Entreprises liées	19
7.20. Ventilation du chiffre d'affaires	19
7.21. Résultat financier	20
7.22. Résultat exceptionnel	21
7.23. Filiales et participations	23
8. Autres éléments d'informations	23
8.1. Engagements financiers	24
8.2. Engagements de loyers	24
8.3. Opérations sur instruments financiers	24
8.4. Engagements hors bilan	24
8.5. Immobilisations en crédit-bail	24
8.6. Engagements de crédit-bail	25
8.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel	25
8.8. Intégration fiscale	25
8.9. Situation fiscale latente	25
8.10. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDI et CDD)	26

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

- Le 22 janvier 2020, Schneider Electric Industries SAS a cédé ses parts de Electroshield à SESH Holding pour 10,5 millions d'euros et a souscrit pour 21,8 millions d'euros à une augmentation de capital de SESH Holding dont elle détient désormais 22 500 000 actions.
- Le 25 janvier 2021, la Direction et les Organisations Syndicales représentatives au niveau du Groupe (CFE CGC, CFTC FO) ont signé à l'unanimité un accord collectif afin de déployer certains des outils GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) créés par l'accord de Groupe du 21 mai 2019 dans le périmètre d'Industrial Automation au sein des entités Schneider Electric Industries/Schneider Electric France et Schneider Electric Solar France (hors activités Drives, ITRIS, Eurotherm), dans le périmètre Process Automation (hors Services avancées et Services à la base installée, et hors Incubator). Cette transformation permettra à l'organisation Industrial Automation de Schneider Electric, reconnue à ce jour comme l'un des principaux acteurs présents sur le marché des automates et du contrôle industriel, de maintenir sa présence de leader tout en réussissant le virage primordial de la transformation digitale et le développement des compétences des collaborateurs associés. La stratégie menée par Industrial Automation repose sur les piliers fondamentaux suivants : (i) construire le monde industriel de demain et faire en sorte qu'il soit ouvert, efficace et durable, et (ii) être le leader de la transition numérique et de la transition industrielle vers le développement durable, grâce à une combinaison unique de produits solutions et services. La transformation menée au sein de l'Industrial Automation nécessite d'accompagner, sur la base du volontariat, jusqu'à 136 collaborateurs occupant un emploi menacé. Le présent accord est conclu à durée déterminée jusqu'au 30 août 2021. A l'échéance de son terme, l'accord cessera automatiquement et de plein droit de produire ses effets et ne se transformera pas en accord à durée indéterminée. Au 31 décembre 2020, a été constituée une provision au titre de cette GPEC à hauteur de 6 millions d'euros.
- Le 15 avril 2020, Schneider Electric Services International a réduit son capital social. La valeur brute globale des titres détenus par Schneider Electric Industries SAS a diminué de 1 100 millions d'euros.
- Le 1^{er} juillet 2020, Schneider Electric Industries SAS a fait l'acquisition de 25% des actions de la société Planon Bejeer BV, société néerlandaise, pour 113,3 millions d'euros.
- Le 15 juillet 2020, Schneider Electric Industries SAS, associé unique de Schneider Electric Holding Amérique du Nord, a décidé la dissolution sans liquidation de cette dernière par voie de transmission universelle de patrimoine. Le montant des actifs ainsi transmis à Schneider Electric Industries SAS s'élève à 2,2 milliards d'euros dont des titres de la filiale Schneider Electric Holdings Inc. Qui est désormais détenue par Schneider Electric Industries SAS à hauteur de 15,35%.
- Le 27 août 2020, Schneider Electric Industries a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric India Private Ltd dans le cadre de l'acquisition Larsen & Tobro pour 210,6 millions d'euros.
- Le 8 octobre 2020, le fonds d'investissement FCPI Aster Growth Sicav-Sif a été liquidé, permettant une distribution de résultat de 2,2 millions d'euros à Schneider Electric Industries SAS.
- Le 29 octobre 2020, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric Investment AG pour 500 millions d'euros.
- Le 18 décembre, la filiale Schneider Nordic Baltic A/S a été fusionnée dans la filiale Schneider Electric Danmark A/Spar à sa valeur nette comptable de 924 millions d'euros. Suite à cette opération, Schneider Electric Industries SAS détient 6 actions représentant 100% de Schneider Electric Danmark A/Spar représentant 100% de son capital.
- Pandémie du COVID-19 : La pandémie du COVID-19 et les mesures prises en réponse à sa propagation ont perturbé les activités opérationnelles et la chaîne logistique du Groupe au cours de l'année 2020.

Le Groupe a coordonné ses équipes à l'échelle mondiale, régionale et locale pour assurer la continuité

des activités et se concentrer pleinement sur les éléments clés tels que la santé, la trésorerie et la gestion des coûts, la satisfaction du besoin client et le soutien aux communautés les plus fragiles à travers le lancement du « Tomorrow Rising Fund ».

Le Groupe a en priorité veillé à la santé et à la sécurité de ses employés et a ensuite adapté certaines installations pour aider à la production d'équipements médicaux essentiels. Au niveau de la chaîne logistique, une équipe de gestion mondiale a été en charge de suivre l'évolution de la situation en temps réel. Le Groupe s'est concentré sur l'amélioration de l'expérience digitale de ses clients, en établissant des communautés et partenariats, en multipliant les interactions et en fournissant des formations aux clients du monde entier.

Le Groupe a également accéléré son plan stratégique de rentabilité à moyen terme et a mis en place des plans spécifiques d'économies en s'appuyant sur son modèle multi-local.

PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à un certain nombre de plaintes et de litiges potentiels. A l'exception de ceux pour lesquels le risque est probable et qui donc ont donné lieu à la comptabilisation d'une provision, la société n'a pas connaissance d'éventuelles réclamations ou litiges importants. Plus précisément, la société n'a été informée à ce jour d'aucune réclamation / accusation en lien avec l'enquête actuellement menée par les pouvoirs publics français en France. La société coopère pleinement avec les autorités françaises sur ce sujet.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La fusion entre Schneider Electric Plants Saudi Arabia Co et Schneider Electric Saudi Arabia For Solutions & Services Co a eu lieu le 1er janvier 2021, suite à cette opération Schneider Electric Industries SAS détient 90,08% de Schneider Electric Plants Saudi Arabia Co.

REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et l'ensemble des règlements qui ont modifié le Plan comptable général adopté par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, amendé par le règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018, et dans le respect des principes comptables généralement admis de prudence, d'indépendance des exercices, de continuité d'exploitation et de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en millions d'euros, sauf indication contraire.

La société est consolidée dans le Groupe Schneider Electric au travers de la société Schneider Electric SE situé au 35 rue Joseph Monnier 92500 Rueil Malmaison (siren 542 048 574), qui la détient à 100%.

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1. Valeurs brutes (immobilisations incorporelles et corporelles)

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits d'importation et taxes non remboursables ainsi que toute dépense directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée (droits d'enregistrement, coût des avantages du personnel lié à la mise en place et à la préparation, frais d'installation et montage, essais, ...).

La société utilise l'approche par composants telle que définie par le règlement CRC 2002-10. Les analyses et investigations menées par la société et le Groupe Schneider Electric ont permis de s'assurer que le découpage actuel des immobilisations respectait bien le principe que des éléments ayant des durées d'utilité différentes étaient comptabilisés séparément avec un plan d'amortissement qui leur est propre.

1.2. Immobilisations incorporelles

L'évolution du traitement comptable des malis suite au règlement n° 2015-06 de l'ANC modifie les règles comptables applicables au mali technique de fusion pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016.

Désormais, le mali technique fait l'objet d'une affectation comptable aux actifs apportés (sous-jacents) dans des comptes spécifiques par catégories d'actifs et il est susceptible d'être amorti, déprécié et sorti de l'actif selon les mêmes modalités que les actifs sous-jacents :

Mali de fusion sur actifs incorporels

Mali de fusion sur actifs corporels

Mali de fusion sur actifs financiers

Lors de chaque cession d'actif, une reprise de ce mali est effectuée. De même, une dépréciation de ce mali est constatée dès l'apparition d'une moins-value latente entre la valeur d'inventaire et la VNC à la clôture de chaque exercice.

1.2.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti.

Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Autres actifs incorporels relevant de cette catégorie :

- Malis techniques de fusion affectés aux fonds de commerce : origine TUP, fusions ...
- Fonds de commerce : origine acquisition
- Accords de non-concurrence

1.2.2. Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement liés à des projets de Recherche & Développement sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils répondent aux critères prévus à l'article 311-3 du règlement CRC 2004-6.

Les projets concernés relèvent de la catégorie "offre nouvelle" et "renouvellement de l'offre" définie et suivie au sein du Groupe Schneider Electric.

Les coûts des projets de la catégorie "anticipation" continuent à être enregistrés en charges.

Les coûts encourus au titre de projets d'ingénierie de la qualité et de la valeur ne sont pas capitalisables.

1.3. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives,
- la durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- la dépense réalisée générera des avantages économiques futurs à l'entité.

Cas particulier des pièces de rechange, réparties en deux catégories selon leur utilisation et leur montant :

- de première catégorie (durée d'utilisation > 1 an) : comptabilisation en immobilisations si le montant est supérieur à 10% de celui du bien dans lequel elles s'incorporent,

- de deuxième catégorie (consommation durant l'exercice) : comptabilisation en stocks.

NB : les pièces de valeur inférieure au seuil fiscal (500€) dont la consommation s'effectue durant l'exercice sont enregistrées en charges de période.

1.4. Amortissements

1.4.1. Immobilisations incorporelles

1.4.1.1. Coûts de développement des projets de Recherche & Développement

Les durées d'utilité retenues, sauf exception, sont les suivantes :

	Durée d'utilité
Logiciels	3 ans
Matériel/electronique	5 ans
Electrotechnique	10 ans

Pour certains projets d'envergure du Groupe Schneider Electric, la durée d'utilité peut différer de celles présentées ci-dessus et fait alors l'objet d'une validation par la Direction Financière Groupe.

A noter que le projet Bridge Core System est amorti sur 9 ans en fonction du nombre d'utilisateurs et de la durée de vie prévisionnelle de l'immobilisation.

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Il a été décidé par le Groupe Schneider Electric, à compter du 1^{er} janvier 2012, de revoir la durée d'amortissement fiscal des projets de R&D électromécaniques et de l'aligner sur la durée d'amortissement comptable, soit 10 ans.

1.4.1.2. Fonds de commerce

Le fonds de commerce Merlin Gerin fait l'objet d'un amortissement sur 40 ans.

Les fonds de commerce Telemecanique et Schneider Automation ne font pas l'objet d'un amortissement. La société considère que ces fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps. En effet, il n'existe pas de limitation d'ordre juridique, économique ou technique à l'exercice de l'activité de la société auprès de ses clients récurrents.

A chaque clôture, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

1.4.2. Immobilisations corporelles

Les taux sont ceux préconisés par le Groupe Schneider Electric, et découlent des durées d'utilisation suivantes :

- terrains (aménagements)	10 ans
- constructions (sur sol propre)	40 ans *
- installations techniques et matériels industriels	de 3 à 15 ans
- outillages et matériels de transport	de 3 à 5 ans
- autres	de 4 à 10 ans

* à compter du 01/10/2001 (25 ans auparavant)

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

Pièces de rechange

La durée d'amortissement des pièces de rechange comptabilisées en immobilisations est la durée de vie probable de l'organe qu'elles sont destinées à remplacer. Elle peut de ce fait être inférieure à celle de l'immobilisation si l'usure de la pièce intervient avant celle de la machine dans laquelle elle s'incorpore.

1.4.3. Dépréciation

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. L'approche pour réaliser ce test est fondée sur les flux de trésorerie actualisés.

NB : La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

2. Immobilisations financières

Les titres de participations sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation (sur la base d'un dividende normatif actualisé et si besoin d'un test fondé sur les flux de trésorerie actualisés) est réalisé permettant l'appréciation de la comptabilisation d'une provision ou l'ajustement des provisions constituées.

Pour les participations les plus récentes, les valeurs de fonds de commerce acquis entrent également dans cette analyse.

3. Stocks et en-cours « Produits »

Les stocks et travaux en cours sont valorisés de la manière suivante :

Le coût d'acquisition des matières premières, approvisionnements et marchandises correspond au prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achat.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts d'acquisition des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition pour les matières premières, autres approvisionnements et pièces détachées, ou coût de production pour les en-cours et produits finis) ou de leur valeur réalisable nette estimée.

Le coût historique des stocks et en-cours est évalué selon la méthode du coûts standard valorisé auquel s'ajoute le mark-up défini par la politique groupe de prix de transfert.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Des provisions pour dépréciations sont constituées :

- lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient,
- en fonction de la valeur économique des stocks compte tenu de leur obsolescence technique ou commerciale et des risques liés à leur faible rotation.

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage à l'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat, et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints. Les pertes à terminaison probables

sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Le risque de change porté par Schneider Electric Industries SAS est géré de manière centralisée au niveau de Boissière Finance SNC.

Le groupe Schneider Electric a déployé en juillet 2019 une nouvelle politique de couverture du risque de change (« Fair Value Natural Hedge », ci-après « FVNH ») visant à gérer de manière globale les actifs et passifs monétaires en devises inscrits au bilan des filiales (sauf pour les prêts et emprunts faisant l'objet le cas échéant d'une couverture de change spécifique).

Les actifs et passifs monétaires inclus dans la position de FVNH de Schneider Electric Industries SAS (factures clients, factures fournisseurs, banques, comptes courants) sont consolidés et équilibrés de manière quotidienne au travers d'opérations de change spot réalisées en comptes courants avec Boissière Finance SNC. Les gains et les pertes de change liés à la revalorisation au cours fixing BCE de clôture des actifs et passifs monétaires en devises se compensent au sein de la position de change.

Le risque de change sur les commandes clients est couvert par Schneider Electric Industries SAS par la mise en place de dérivés de change à terme avec Boissière Finance SNC dont la maturité est alignée avec la date de facturation. Les pertes et gains liés à ces dérivés, y compris report / déport, sont comptabilisés au niveau du résultat d'exploitation au moment de la facturation. Les créances et dettes issues de ces commandes clients sont ensuite intégrées dans la position de FVNH.

Les prêts et emprunts sont revalorisés au bilan au cours fixing BCE de clôture en contrepartie des postes « Ecarts de conversion actif » ou « Ecarts de conversion passif ». Les dérivés de change en couverture des opérations de financement sont également revalorisés au bilan en contrepartie des postes d'écarts de conversion. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque de change appréciée devise par devise.

Pour rappel, avant juillet 2019, les commandes clients et les factures en devises étaient couverts par un cours garanti accordé par Boissière Finance SNC (couvertures « affaires » pour les commandes et couvertures « produits » pour les factures).

Les créances et dettes en devises étaient comptabilisées sur la base du cours de change correspondant au cours garanti par Boissière Finance SNC. Les créances et dettes étaient revalorisées à la clôture au cours fixing BCE et les différences de change étaient comptabilisées en contrepartie des postes « Ecarts de conversion actif » ou « Ecarts de conversion passif ».

Les dérivés de change souscrits avec Boissière Finance SNC en couverture des créances et dettes en devises étaient également revalorisées au bilan en contrepartie des écarts de conversion. Les moins-values latentes (écarts de conversion actif) faisaient l'objet d'une provision pour risque de change appréciée devise par devise.

Provision pour créances douteuses

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondés sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, elle est, ainsi que sa provision constituée, annulée par le compte de résultat.

5. Indemnités de fin de carrière

A son départ à la retraite, le personnel de la société perçoit des indemnités de fin de carrière et une rente supplémentaire au titre d'un régime à prestations définies (Article 39), selon les règles définies dans la convention collective et l'accord d'entreprise.

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés à la clôture selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés et net des actifs du régime utilisables pour couvrir l'obligation.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentation annuelle des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) sont amortis via la méthode dite du "corridor". Cette méthode consiste à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité des salariés, pour autant qu'ils excèdent un certain seuil (> 10% de l'engagement).

La société a appliqué la recommandation de l'Autorité des Normes comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

La société a choisi d'appliquer à l'ensemble des engagements la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02, ce qui signifie notamment :

- Maintien de l'application de la méthode du corridor
- Maintien de la méthode de traitement du coût des services passés : étalement pour la partie non acquise des droits sur la durée restant à courir jusqu'à l'acquisition desdits droits par les bénéficiaires, et comptabilisation immédiate des droits acquis en résultat.

Des explications sur les modalités de calcul de cette provision et notamment sur les hypothèses actuarielles retenues figurent dans la rubrique 7. 14 – Provisions pour risques et charges.

6. Médailles du travail

La médaille d'honneur du travail donne lieu au versement d'une prime liée à l'ancienneté du salarié. Le montant est fixé par la convention collective de la société.

L'engagement correspondant donne lieu à une évaluation actuarielle et à la comptabilisation d'une provision.

Des informations complémentaires relatives aux modalités de calcul de cette provision et notamment les principales hypothèses actuarielles retenues, figurent dans la rubrique provisions.

7. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

7.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

	01/01/2020	Augmentations		Reclassement	Diminutions		31/12/2020
		Ordinaires	Apports fusion		Ordinaires	Apports fusion	
INCORPORELLES	2 870,2	200,4	0,0	0,6	(1,3)	0,0	3 069,9
Frais de recherche et développement	1 740,9	(0,1)		83,9	(0,4)		1 824,3
Concessions, brevets, droits similaires	118,5			500,1			618,6
Fonds commercial	333,7						333,7
Autres	677,1	200,5		(583,4)	(0,9)		293,3
CORPORELLES	398,3	35,6	0,0	(0,5)	(34,7)	0,0	397,9
Terrains	7,8						7,8
Constructions	191,1			1,1			192,2
Installations techniques, matériel et outillage	124,9	0,1		9,2	(2,7)		131,4
Autres	28,8			0,3	(0,4)		28,6
Immobilisations en cours	43,8	35,5		(11,0)	(31,6)		36,7
AVANCES ET ACOMPTES	2,0	(0,8)					1,2
TOTAL GENERAL	3 268,5	236,0	0,0	0,1	(36,0)	0,0	3 467,8

Le fonds commercial brut de 333,7 comprend essentiellement :

- 89,3 de fonds de commerce Merlin Gerin,
- 210,4 de fonds de commerce Telemecanique,
- 0,2 de fonds de commerce Schneider Automation,
- 32,2 de reliquat de mali technique suite aux opérations de
 - de fusion avec Schneider Automation SAS et MG Alpes,
 - de transmission universelle du patrimoine de la société Yris

En 2020, suite à un changement de plan de compte généré par une migration de système comptable et à la revue des autres immobilisations effectuée, la partie logiciels auparavant comptabilisée en autres immobilisations incorporelles a été reclassée en concessions, brevets, droits similaires pour 459,8

Schneider Automation SAS	11,8
Fonds de commerce	11,8
MG Alpes	18,0
Fonds de commerce	18,0
YRIS	2,4
Fonds de commerce	2,4
TOTAL GENERAL	32,2

Les autres immobilisations incorporelles d'un montant brut de 293,3 sont composées principalement

- Des en-cours logiciels pour 283,1
- De 11,5 de mali technique suite aux opérations :
 - De fusion avec Schneider Automation SAS, MG alpes et Rectiphase

L'affectation du mali technique se décompose comme suit :

Schneider Automation SAS	5,2
Propriété Industrielle	5,2
MG Alpes	3,2
Propriété Industrielle	3,2
Rectiphase	3,1
Propriété industrielle	3,1
TOTAL GENERAL	11,5

7.2. Amortissements

	01/01/2020	Dotations de l'exercice		Reclassement	Diminutions		31/12/2020
		Linéaire	Apports fusion		Elements sortis	Apport fusion	
INCORPORELLES	1 656,8	190,5	0,0	0,0	(0,4)	0,0	1 846,9
Frais de recherche et développement	1 059,1	157,1		-1,6	(0,1)		1 214,5
Concessions, brevets, droits similaires	106,4	31,7		426,5	(0,3)		564,3
Fonds commercial	64,3	1,7		2,1			68,1
Autres	427,0	0,0		-427,0			0,0
CORPORELLES	207,2	12,4	0,0	0,0	(2,9)	0,0	216,6
Terrains	0,1						0,1
Constructions	84,1	5,1			(0,3)		88,9
Installations techniques, matériel et outillage	101,6	6,0			(2,2)		105,4
Autres	21,4	1,3			(0,4)		22,3
Immobilisations en cours	0,0						0,0
TOTAL GENERAL	1 864,0	202,9	0,0	0,0	(3,3)	0,0	2 063,5

Les dotations aux amortissements incluses dans le compte de résultat se décomposent en dotation d'exploitation pour 180,6 et en dotation exceptionnelle pour 4,7 dont 4,5 de dotation aux amortissements dérogatoires.

7.3. Tableau des dépréciations

	01/01/2020	Dotations de l'exercice		Reclassement	Reprises de l'exercice		31/12/2020
		Dotations	Apports fusion		Reprises	Apport fusion	
INCORPORELLES	75,7	4,3	0,0	0,0	(18,0)	0,0	62,0
Frais de recherche et développement	71,1	4,3			(18,0)		57,4
Concessions, brevets, droits similaires	1,5						1,5
Fonds commercial	0,0						0,0
Autres	3,0						3,0
CORPORELLES	1,2	0,0	0,0	0,0	(0,5)	0,0	0,7
Terrains	0,0						0,0
Constructions	0,0						0,0
Installations techniques, matériel et outillage	1,2				(0,5)		0,7
Autres	0,0						0,0
Immobilisations en cours	0,0						0,0
TOTAL GENERAL	76,9	4,3	0,0	0,0	(18,5)	0,0	62,7

7.4. Immobilisations financières

	01/01/2020	Augmentations		Reclassement	Diminutions		31/12/2020
		Ordinaires	Apports fusion		Ordinaires	Apports fusion	
Participations	17 060,6	4 126,9			(5 040,1)		16 147,4
Créances rattachées à des participations	1 020,3	365,3			(161,3)		1 224,3
Autres titres immobilisés	82,1	10,3			(21,6)		70,8
Prêts	12,8	8,9			(0,9)		20,7
Autres immobilisations financières	822,9	0,1			(0,5)		822,5
TOTAL GENERAL	18 998,9	4 511,4	0,0	0,0	(5 224,4)	0,0	18 285,9

Les principales augmentations sur les titres de participation sont les suivantes :

- Le 12 mars 2020, Schneider Electric Industries SAS a acquis 5% de capital supplémentaire de Schneider Electric Motion Real Estate GMBH pour 1,3
- Le 1^{er} juillet 2020, Schneider Electric Industries SAS a fait l'acquisition de 25% des actions de la société Planon Bejeer BV, société néerlandaise, pour 113,3 millions d'euros.

-
- Le 27 août 2020, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric India Private Ltd. dans le cadre de l'acquisition de Larsen & Tobro pour 210,6.
- Le 29 octobre 2020, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric Investment AG pour 500.

Les principales diminutions sur les titres de participation sont les suivantes :

- Le 22 janvier 2020, Schneider Electric Industries SAS a cédé ses parts de Electroschild pour 633,5.
- Le 18 mars 2020, Schneider Electric Industries SAS a cédé 10% des parts de Schneider Electric Plants Saudi Arabia à Schneider Electric France pour 4,1.
- Le 14 avril 2020, Schneider Electric Industries SAS a cédé ses 15% de détention de PLEJD AB pour 6,2.
- Le 15 avril 2020, Schneider Electric Services International a réduit ses capitaux propres par distribution aux actionnaires, la valeur des titres de Schneider Electric Industries SAS a diminué de 1 100.
- Le 7 octobre 2020, la société American Power Corporation Brasil a été liquidée, la valeur des titres de Schneider Electric Industries SAS a diminué de 9,9.

Les principaux mouvements sur les dettes et créances rattachées à des participations sont les suivants :

- La quote-part de résultat de Boissière Finance a diminué de -3,8 en 2020 par rapport à 2019.

Les principales variations des autres titres immobilisés s'expliquent comme suit :

Les fonds FCPR et SICAV ont diminué de -12 lié principalement au fond Aster Growth pour -18 et au fond EAVF pour +5.

Les autres immobilisations financières de 822,5 sont composées des malis techniques ayant des titres de participations comme sous-jacents pour 821,9

Schneider Electric IT France	342,9 *
Titres de participation	342,9
Schneider Electric Holding Europe	479,0 * *
Titres de participation	479,0
TOTAL GENERAL	821,9

* Dont 338,4 de mali technique de Financière MGE apporté lors de la transmission universelle de patrimoine de MGE Finance en 2011.

** Dont 345 de mali technique de Ateliers de Construction Electriques de Grenoble « ACEG » apporté lors de la transmission universelle de patrimoine de Schneider Electric Holding Europe en 2014 ; (14,6) d'ajustement de mali technique suite à la sortie des titres SEPC en 2017 ; et 148,5 de mali technique Schneider Electric Holding Europe.

7.5. Tableau des dépréciations

	01/01/2020	Dotations de l'exercice		Reclassement	Reprises de l'exercice		31/12/2020
		Dotations	Apports fusion		Reprises	Apport fusion	
Participations	2 342,5	226,6			(780,6)		1 788,5
Créances rattachées à des participations	21,2						21,2
Autres titres immobilisés	3,0	3,0			(0,6)		5,4
Prêts	0,0						0,0
Autres immobilisations financières	459,0				(80,0)		379,0
TOTAL GENERAL	2 825,6	229,6	0,0	0,0	(861,2)	0,0	2 194,0

Les principaux mouvements sur les immobilisations financières s'expliquent comme suit :

Les dotations pour dépréciation des titres de 226,6 concernent principalement Schneider Electric Espagne pour 68, Schneider Electric Holding Germany GMBH pour 52,7, Gunsan Elektrik Kontrol Malzemeleri Sanayi pour 32, Schneider Electric Energy France pour 20,4, Schneider Electric (UK) Ltd pour 20, Schneider Electric FZE Dubai pour 19 et Steck DA Amazonia Industria Electrica LTDA pour 12,5.

Les reprises pour dépréciation des titres de 780,6 concernent principalement Electroshield pour 629,5 et Schneider Nordic Baltic A/S pour 125,9.

Les reprises pour dépréciation des autres immobilisations financières de 80 correspondent à la reprise de dépréciation du mali technique de Schneider Electric IT France pour 80.

7.6. Tableau des stocks

	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières	6,2	0,4
Autres approvisionnements	1,2	1,3
En-cours de production de biens et services		0,0
Produits	209,8	170,0
Marchandises	0,4	4,5
TOTAL GENERAL	217,6	176,2

7.7. Analyse et échéance des créances

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	86,1	835,8	322,7
Actif circulant	2 454,1		
TOTAL GENERAL	2 540,2	835,8	322,7

L'actif immobilisé est principalement constitué :

- des créances rattachées à des participations pour 1 233,5,
- des prêts pour 10,4,
- des autres immobilisations financières pour 0,6

7.8. Provisions pour dépréciation de l'actif

	01/01/2020	Dotations	Reprises	Apport entrant	31/12/2020
Stocks et en cours	13,6	5,2	(2,6)		16,2
Créances clients et comptes rattachés	2,0	0,3	(1,3)		1,0
Autres créances	9,7		(9,7)		0,0
TOTAL GENERAL	25,3	5,5	(13,6)	0,0	17,2

7.9. Produits à recevoir

	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations	17,0	36,3
Autres immobilisations financières	0,5	0,2
Créances d'exploitation	467,4	354,1
Autres créances	51,8	73,1
TOTAL GENERAL	536,7	463,7

7.10. Charges constatées d'avance

	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	70,6	187,6

Les charges constatées d'avances incluent notamment une charge constatée d'avance de 42,1 au titre de la refacturation des plans d'actions gratuites futurs refacturés à Schneider Electric Industries SAS.

7.11. Ecart de conversion actif

	31/12/2020	31/12/2019
Diminution des créances	0,3	-26,3
Augmentation des dettes	16,2	37,5
ECA sur dérivés		0
TOTAL GENERAL	16,4	11,2

Cf. Paragraphe 4. Créances et Dettes.

7.12. Capitaux propres

En M€	Capital	Prime d'émission	Reserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au début de l'exercice	928,3	4 039,8	92,8	4,3	1 067,1	631,9	19,6	6 783,8
Dotation report à nouveau					631,9	-631,9		0,0
Distribution de dividendes						0,0		0,0
Résultat de l'exercice						1 767,0		1 767,0
Amortissement dérogatoire							0,7	0,7
Capitaux propres à la fin de l'exercice	928,3	4 039,8	92,8	4,3	1 699,0	1 767,0	20,3	8 551,5

Suite à la décision de l'associé unique du 26 mai 2020, le report à nouveau a été mouvementé pour 631 947 122,98€.

Au 31 décembre, le capital social entièrement libéré s'élève à 928 298 512€, divisé en 58 018 657 actions d'une valeur nominale de 16€, détenu à 100% par Schneider Electric SE.

7.13. Provisions réglementées

	01/01/2020	Dotations	Reprises	Apport entrant	31/12/2020
Amortissements dérogatoires dégressifs	7,5	4,5	(4,1)		7,7
Autres provisions réglementées	12,2	0,4			12,6
TOTAL GENERAL	19,6	4,9	(4,1)	0,0	20,4

Les autres provisions réglementées concernent les amortissements des frais d'acquisitions sur titres de participation sur une durée de 5 ans.

7.14. Provisions pour risques et charges

	01/01/2020	Augmentations	Diminutions		Apport entrant	Virement de poste à poste	31/12/2020
			Avec objet	Sans objet			
PROVISIONS POUR RISQUES	198,1	99,2	(72,3)	0,0	1,2	0,0	226,1
Provisions pour litiges	5,3	0,8	(0,6)				5,5
Provision pour garantie clients	0,4	0,0	(0,2)				0,3
Provisions pour pertes de changes	11,7	11,8	(11,7)				11,8
Provisions pour pertes sur contrat	0,3	0,1	(0,1)				0,3
Provisions pour risques techniques	19,3	76,2	(22,5)				73,1
Provisions pour risques financiers	159,2	10,0	(37,0)				132,2
Autre provisions pour risques	2,0	0,3	(0,4)		1,2		3,1
PROVISIONS POUR CHARGES	104,5	49,0	(36,3)	0,0	(0,3)	0,0	116,8
Provisions pour pensions et obligations	93,5	12,5	(17,0)		(0,3)		88,8
Provisions pour médailles du travail	2,7	0,1	(0,2)				2,7
Provisions pour restructuration	8,2	36,3	(19,2)				25,3
TOTAL GENERAL	302,6	148,2	(108,6)	0,0	0,9	0,0	343,0

Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges

- Provisions pour risques techniques : elles couvrent des risques sur les produits défectueux et les coûts liés aux campagnes de remplacement de produits clairement identifiés.
- Provisions pour garantie clients : méthode statistique retenue par le Groupe Schneider Electric sur la base d'un calcul par ligne de produits avec historique des coûts relatifs à deux années de C.A. minimum.

- Provisions pour perte de changes : les provisions pour perte de change sont calculées tels qu'indiqué dans les notes 1.4.
- Provisions pour perte sur contrat : elles couvrent les pertes identifiées sur les contrats.
- Provisions pour risques financiers : elles couvrent les risques des filiales dont la situation nette est négative.

Les mouvements de l'exercice concernent principalement Schneider Electric AEBE pour +10, Schneider Electric Energy France pour -19, et Schneider Electric Asia Pacific Ltd pour -18.

- Autres provisions pour risques : au 31 décembre 2020, ces provisions couvrent des risques au titre des contrats de services et des risques fiscaux.
- Provisions pour restructuration : dans le cadre défini par le Groupe Schneider Electric et les règles comptables (CNC avis 2000-01), ces provisions sont déterminées en fonction du plan de restructuration élaboré par l'entité et validé par le Groupe Schneider Electric.

Les provisions prennent en compte :

- Les secteurs ou sites affectés,
- La localisation, la fonction et le nombre approximatif de salariés concernés,
- Les dépenses qui seront engagées (salaires, congés payés, indemnités conventionnelles de licenciement, ...),
- La date de mise en œuvre.

- Indemnités de fin de carrière

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0,75%,
- Taux de revalorisation des salaires appliqué sur les années de travail restant à courir jusqu'à la retraite : Cadres : 2 % / Non-Cadres : 2%,
- Taux de charges sociales de 48,30%,
- Application de la table de mortalité (TGH - TGF 05),
- Turn-over : déterminé d'après les mouvements de personnel lissés sur les 3 dernières années, hors éléments exceptionnels (restructuration, licenciements) et départs naturels (décès, retraite). Il est différencié par tranches d'âge et par catégorie de population cadres / non-cadres.

La provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2020 se décompose de la façon suivante :

	01/01/2020	Coût 2019 - Exploitation	Coût 2019 - Financier	Variation actuarielle	Paielements	Autres	31/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation	185,2	7,5	1,1	19,7	(17,0)	0,1	196,7
Valeur des placements	(51,8)	0,0	(0,3)	7,3	0,0	0,0	(44,8)
Ecart actuariels	(39,9)	0,0	0,0	(23,5)	0,0	0,0	(63,4)
Provision	93,5	7,5	0,8	3,5	-17,0	0,1	88,5 *

*La provision constituée de 88,5 est composée d'une provision pour charge du dispositif de fin de carrière de 90,5 et d'une provision pour charge des retraites supplémentaires des dirigeants français de (2,5).

- Médailles du travail

La médaille d'honneur du travail donne lieu au versement d'une prime liée à l'ancienneté du salarié. Le montant est fixé par la convention collective de la société.

Les éléments retenus pour déterminer la provision sont les suivants :

- Fichier des salariés présents au 31 décembre,
- Barème des droits à prime : Convention Schneider Electric Industries SAS,
- Taux d'actualisation : 0,75 %,
- Table de mortalité : TGH – TGF 05,
- Turn-over : différenciation cadres / non-cadres. Prise en compte des éléments retenus pour le calcul des IFC.

	01/01/2020	Coût 2019 - Exploitation	Coût 2019 - Financier	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	Autres	31/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation	2,7	0,2	0,0	(0,2)		(0,0)		2,7
Modifications de régime	0,0							0,0
Ecart actuariels	0,0							0,0
Provision	2,7	0,2	0,0	-0,2	0,0	(0,0)	0,0	2,7

7.15. Analyse et échéance des dettes

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières	8 944,0		
Dettes d'exploitations et produits constatés d'avance	2 146,8	1,4	
TOTAL GENERAL	11 090,8	1,4	0,0

Les dettes financières totales sont principalement constituées :

- du compte courant Boissière Finance SNC pour 6 429,5
- de l'emprunt souscrit auprès de Schneider Electric SE pour 2 509,2.

7.16. Charges à payer

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes financières	9,0	13,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	902,7	1 080,4
Dettes sociales	195,5	199,4
Dettes fiscales	1,0	0,4
Autres dettes	11,0	19,0
TOTAL GENERAL	1 119,2	1 312,7

7.17. Produits constatés d'avance

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	5,2	6,2

7.18. Ecart de conversion passif

	31/12/2020	31/12/2019
Augmentation des créances	0,3	81,2
Diminution des dettes	49,3	37,4
ECP sur dérivés	115,7	48,9
TOTAL GENERAL	165,2	167,5

Cf. Paragraphe 4.Créances et dettes.

7.19. Entreprises liées

Notion d'entreprises liées : une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidé. Sont considérées comme intégrées globalement les entreprises dont la société mère a le contrôle exclusif (art L.233-18 Code de Commerce).

La quote-part des comptes de bilan et de résultat, concernant ces sociétés, est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Participations nettes	14 359,0	14 718,0
Créances rattachées à des participations	1 203,2	999,2
Autres titres immobilisés	4,0	3,3
Autres immobilisations financières	821,9	821,9
Créances clients, comptes rattachés et autres créances	1 943,6	1 609,3
Emprunts et dettes financières	8 938,6	10 716,0
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	1 495,5	1 264,1
Charges	3 920,6	4 681,2
Produits	8 036,4	6 311,8

Pour les postes hors immobilisations financières, les informations présentées concernent les entreprises liées consolidées par le Groupe Schneider Electric.

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe Schneider Electric.

7.20. Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2020	31/12/2019
France	688,0	768,2
Exportation directe et indirecte	2 720,7	2 919,7
TOTAL GENERAL	3 408,7	3 687,9

7.21. Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS FINANCIERS	2 931,5	1 339,9
Dividendes recus et autres produits de participation	1 967,0	1 150,9
Intérêts et produits assimilés	79,2	32,8
Reprise provisions et dépréciations des titres de participations	780,6	24,3
Autres reprises de provisions financières	17,4	14,3
Différences positives de change	87,3	117,6
CHARGES FINANCIERES	(446,7)	(545,4)
Dotations provisions dépréciation des titres de participation	(229,0)	(216,5)
Autres dotations aux provisions financières	(12,9)	(24,6)
Intérêts et charges assimilés	(115,1)	(183,9)
Différences négatives de change	(89,7)	(120,4)
RESULTAT FINANCIER	2 484,8	794,4

Produits financiers

Les dividendes reçus et autres produits de participation varient de 816,1

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dividendes de Schneider Electric Holding Inc pour +741, SE Nordic Baltic pour +66, Schneider Electric Services International pour +32, Schneider Electric Japan Holding Ltd pour +31 et Schneider Electric China Investment Company Ltd pour +20.

Et par une diminution des dividendes de Clipsal Asia Holding Ltd pour -29, Schneider Electric FZE Dubai pour -28, et Schneider Electric Thaïlande pour -15.

Les principaux dividendes reçus par Schneider Electric Industries en 2020 se décomposent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
SCHNEIDER ELECTRIC HOLDING INC	741	-
SCHNEIDER ELECTRIC CHINA INVESTMENT COMPANY LTD	523	503
SCHNEIDER ELECTRIC SERVICES INTERNATIONAL	145	113
SE NORDIC BALTIC	173	107
FELLER AG	50	50
Schneider Electric Japan Holding Ltd	31	-
CLIPSAL ASIA HOLDING LIMITED	-	29
SCH. ELECT. FZE DUBAI	-	28
SCHNEIDER ELECTRIC AUSTRALIA HOLDINGS	18	18
SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE	25	18
SCHNEIDER ELECTRIC THAÏLANDE	-	15
DELIXI ELECTRIC	17	14
SCHNEIDER ELECTRIC ELECTRIC CEE	15	13
SCHNEIDER TOSHIBA INVERTER SAS	8	13
SCHNEIDER ELECTRIC ITALIA	4	11

La quote part du résultat Boissière diminue de -6,4.

Les revenus des créances immobilières diminuent de -13 dû principalement à une diminution des intérêts sur le prêt SEHI de -11,5.

Les autres reprises de provisions financières concernent la reprise de la dotation aux provisions pour perte de change de 2019 pour 11,7, et la reprise de provision pour dépréciation du dividende à recevoir de Schneider Electric Algérie pour +5,7.

Charges financières

Les dotations pour dépréciation des titres pour (229) concernent principalement Schneider Electric Espagne pour (68), Schneider Electric Holding Germany GmbH pour (52,7), Gunsan Elektrik Kontrol Malzemeli Sanayi pour (32), Schneider Electric Energy France pour (20,4), Schneider Electric (UK) Ltd pour (20), Schneider Electric FZE Dubai pour (19) et Steck DA Amazonia Industria Electrica LTDA pour (12,5).

Les autres dotations aux provisions financières concernent principalement la dotation aux provisions pour perte de change pour (11,8).

7.22. Résultat exceptionnel

	31/12/2020	31/12/2019
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	(79,4)	(59,1)
Subventions accordées, reçues	(18,8)	(7,4)
Coût de restructuration	(59,7)	(49,7)
Rappel et dégrevements d'impôts		
Autres	(0,9)	(2,0)
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL	(774,3)	(6,2)
+/- valeur sur cessions d'immo, corporelles et incorporelles	(4,9)	13,3
+/- valeur sur cessions de titres	(769,4)	(19,5)
DOTATIONS ET REPRISES SUR CHARGES EXCEPTIONNELLES	85,6	(91,6)
Provisions réglementées	(0,4)	3,0
Provisions pour risques vis-à-vis des filiales	27,0	2,7
Provisions pour dépréciation mali technique		(87,9)
Provisions pour restructuration	(17,1)	(3,6)
Autres	76,1	(5,8)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(768,1)	(156,9)

Les subventions accordées concernent des abandons de créances pour (18,8).

Les coûts de restructurations de (59,7) concernent principalement des initiatives d'efficacité et de simplification du Groupe.

L'impact de la plus ou moins-value sur cessions de titres s'explique principalement par le transfert de parts Electroshield vers SESH Holding pour (629,5), la fusion de Schneider Electric Nordic Baltic pour une valeur nette comptable de (125,9) et la cession de PLEJD AB pour une valeur nette comptable de (6,2).

Les provisions réglementées concernent principalement les amortissements dérogatoires.

Les provisions pour risques concernent principalement les filiales Schneider Electric AEBE pour (10), Schneider Electric Energy France pour 19 et Schneider Electric Asia Pacific Ltd pour 18.

Les provisions pour dépréciation mali technique concernent Schneider Electric IT France pour 80.



7.23. Filiales et participations

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (1)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice net (ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
I-RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS										
A) FILIALES (plus de 50% du capital détenu)			13 271,9	11 526,4	314,0	109,7			879,1	
Schneider Electric FZE Dubai	42,4	(22,9)	100%	145,7	126,7		247,5	(16,6)	0,0	
Schneider Electric Argentine SA	18,4	32,5	99%	50,9	23,9		110,3	7,5	0,0	
Schneider Electric Power Drives GmbH	7,0	21,4	100%	21,6	21,6		48,9	(0,5)	0,0	
Schneider Electric Australia Holdings Pty Ltd	678,2	191,1	100%	435,9	435,9		0,0	2,6	17,9	
SE NV/SA Belgique	1,5	(0,4)	100%	11,0	11,0		203,6	2,0	5,9	
Schneider Electric Services International	2 847,7	328,7	100%	2 905,8	2 905,8		0,0	238,9	144,7	
SEE Belgique	7,5	(4,1)	100%	27,2	0,0		0,0	(0,0)	0,0	
Schneider Electric Brasil Ltda	212,6	(184,8)	100%	272,1	47,7		192,8	8,5	0,0	
Steck DA Amazonia Industria Eletrica LTDA (BR21)	53,3	(30,0)	100%	70,1	47,6		55,9	5,3	2,5	
Schneider Electric Suisse SA (SCHWEIZ)	1,1	16,4	100%	27,8	27,8		130,6	2,2	50,2	
Feller AG (Suisse)	4,5	63,5	84%	76,5	76,5		186,8	58,4	0,0	
Schneider Electric Chile SA	17,1	(21,2)	100%	17,2	1,3		73,9	(1,2)	0,0	
Inversiones Schneider Electric Uko Ltda	22,7	12,8	100%	23,3	0,0		0,0	0,0	0,0	
Schneider Electric China Investment Company Ltd	45,7	676,0	100%	25,6	25,6		2 534,7	615,4	523,2	
Dalry Electric	80,7	301,1	50%	156,7	156,7		1 041,3	118,1	17,4	
Schneider Electric de Colombia	16,8	(1,2)	100%	28,7	10,1		87,4	0,3	0,0	
Schneider Electric AS (Rep.Tchèque)	12,0	7,8	98%	9,6	9,6		105,6	2,2	3,2	
Schneider Electric Holding Germany GmbH	8,0	62,6	100%	319,4	266,7		0,0	(31,9)	0,0	
SE Investment AG	1,0	499,1	100%	500,1	500,1		0,0	(2,7)	0,0	
SEND	15,1	36,4	100%	924,4	924,4		298,4	36,4	0,0	
Schneider Electric Egypt Sae	23,4	10,5	92%	28,2	28,2		169,4	10,1	7,2	
SE SPAIN	12,4	335,8	99%	943,8	463,5		929,5	7,9	6,9	
VAMPOY	0,3	4,1	100%	21,5	21,5		23,5	2,8	4,1	
Schneider Electric France (SEF)	371,1	41,6	100%	450,8	450,8		36,7	2 463,6	(28,1)	25,4
Schneider Electric International	0,0	2,5	100%	18,1	0,0		92,3	0,7	0,0	
Sarel Appareillage Electrique	11,5	17,8	100%	82,0	56,8		122,4	6,3	9,3	
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS (STE)	25,4	19,8	60%	15,2	15,2		0,0	12,2	7,8	
IGE + XAO	6,9	23,9	62%	116,7	116,7		0,0	0,9	0,0	
Schneider Electric IT France	78,9	116,5	100%	94,9	94,9		97,9	78,8	0,0	
SE 2006A	0,0	(2,0)	100%	18,6	0,0		0,0	(2,1)	0,0	
NEW RECTIPHASE SAS (SE 2007 C)	18,9	(15,1)	100%	33,5	0,0		0,0	3,8	0,0	
SE ENERGY France	30,4	20,7	100%	268,6	10,0		102,3	(5,6)	0,0	
TRANSFORMATEURS SAS (EX 2010B)	21,2	(14,4)	100%	84,0	0,0		0,0	0,7	0,0	
SE UK	86,2	(49,0)	100%	103,7	79,6		0,0	3,0	0,0	
SAMOS Acquisition Company Ltd	0,4	4 148,0	100%	3 228,6	3 228,6		0,0	117,0	0,0	
Schneider Electric AEBE (Grèce)	6,4	(7,2)	100%	14,2	0,0		53,2	(6,2)	0,0	
Cipsal Asia Holding Ltd	96,9	4,6	100%	98,0	98,0		1,2	0,0	1,9	0,0
Schneider Electric Hungaria Vilamosagi Rt	5,0	9,6	100%	26,2	26,2		188,3	4,8	5,0	
PT Schneider Indonesia	14,3	45,8	95%	18,2	18,2		190,4	(14,1)	0,0	
Schneider Electric India Private Ltd	102,4	822,3	56%	326,6	326,6		406,6	(5,9)	0,0	
SEPL Captive	12,7	68,9	93%	21,6	21,6		0,0	10,4	0,0	
SE Italia	34,0	108,3	100%	130,7	130,7		579,2	6,8	4,3	
Schneider Electric Japan Holding Ltd	21,4	97,5	95%	26,4	26,4		151,1	4,3	31,0	
Power Technics East Africa Limited (PTEAL)	0,3	0,6	100%	29,8	0,0	2,3	14,2	(2,4)	0,0	
Schneider Electric Korea Limited	7,6	14,8	100%	16,7	16,7		149,7	7,0	3,3	
Schneider Electric Nigéria	35,1	(30,8)	100%	48,5	0,0		20,2	(1,5)	0,0	
SE BV	4,8	27,6	100%	23,3	23,3		147,2	2,6	0,0	
SE NORGE SAS	0,2	28,4	100%	26,2	17,0		167,1	8,3	0,0	
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd	38,3	3,2	100%	30,9	30,9		84,5	2,8	0,0	
Schneider Electric Polska Sp. Z.oo	12,3	8,1	100%	111,7	62,6		138,4	5,8	5,3	
Elda Eltra Elektrotechnika	29,2	5,1	100%	26,5	26,5		58,7	2,9	0,0	
AO Schneider Electric	31,4	82,0	100%	53,3	53,3		458,5	6,6	3,7	
OOO POTENTIAL	5,5	5,6	80%	17,9	11,7		47,6	1,7	0,0	
SESH Holding	51,8	0,3	60%	32,4	32,4		138,7	0,3	0,0	
EPS	7,1	(39,1)	100%	37,3	0,0		36,4	(16,2)	0,0	
Advanced Modular Power Systems Contracting Company	0,1	7,4	95%	24,2	7,2		52,4	(5,5)	0,0	
SE SVENIGE AB	11,5	35,7	100%	10,4	10,4		325,0	17,5	0,0	
Schneider Electric South East Asia Pte Ltd	323,5	854,5	100%	313,3	313,3	302,7	0,0	210,0	0,0	
ALPI (projet ALLSTAR)	0,3	0,0	100%	26,2	26,2		9,3	0,8	0,4	
Telemecanique Iran	4,4	2,4	100%	13,2	0,0		0,0	0,0	0,0	
Schneider Elektrik Sarayli (Ve Ticaret AS (Turquie)	16,9	42,1	99%	11,9	11,9		293,8	2,5	0,5	
SE ENERJI SANAYI TURKUE	10,5	34,9	100%	83,8	25,8	9,0	92,2	9,7	0,0	
GLINSAN Elektrik Kontrol Muzamehri Sarayli	3,9	24,4	100%	114,7	24,7		35,3	7,9	0,0	
B) PARTICIPATION (<à 50% du capital détenu)			2 739,4	2 739,4	772,5	0,0			742,6	
Schneider Canada Inc	82,4	40,7	12%	18,4	18,4		432,0	29,0	0,0	
J.V. Delhi Betric Investment Co. Ltd	40,9	(0,0)	49%	18,5	18,5		0,0	3,6	1,7	
Schneider Thailand Ltd	3,8	49,0	49%	13,0	13,0		207,2	9,4	0,0	
Tulp project (3)	NC	NC	25%	113,7	113,7		NC	NC	0,0	
Schneider Electric holdings Inc (SEH)	3 470,3	6 338,2	15%	2 575,7	2 575,7	772,5	0,0	712,7	740,9	
II-RENSEIGNEMENTS GLOBAUX										
Filiales non reprises en I - A)				124,4	86,7		0,2		220,9	
Participations non reprises en I - B)				11,8	6,5				17,1	
Total des titres de participation				16 147,5	14 359,0	1 086,5	109,9		1 859,8	
III -AUTRES TITRES IMMOBILISES										
Autres titres immobilisés				4,0	4,0				0,0	
Total des autres titres immobilisés				4,0	4,0				0,0	
IV -AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES										
Schneider Electric IT France				342,9	342,9					
Schneider Electric Holding Europe				478,9	100,0					
Total des autres immobilisations financières (2)				821,8	442,9					
TOTAL				16 973,3	14 805,9					

(1) Réserves + report à nouveau, y compris bénéfice net ou perte du dernier exercice clos +subventions d'investissements+provisions réglementées

* Les renseignements fournis sont issus des comptes sociaux des sociétés. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion des montants en devises.

Les valeurs des titres détaillées sont celles supérieures à 1% du capital de SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS, soit 9 ME.

(2) Les dépôts et cautionnements sont exclus pour 0,9ME

(3) Nous ne sommes pas en mesure de communiquer les informations pour le projet Tulp

8. Autres éléments d'informations

8.1. Engagements financiers

	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNES	431,6	295,2
Aval et cautions	88,6	121,2
Garanties données sur marchés	343,1	174,0
ENGAGEMENTS RECUS	0,0	1,7
Cautions reçues des fournisseurs	0,0	1,7
Autres engagements recus	0,0	0,0

8.2. Engagements de loyers

Les engagements de location simple au 31 décembre 2020 s'analysent comme suit en fonction des dates de fin de baux :

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL
Engagements de loyers	20,5	64,1	0,0	84,6

8.3. Opérations sur instruments financiers

Couvertures de change

Schneider Electric Industries SAS souscrit des dérivés de change auprès de Boissière Finance SNC (centrale de trésorerie du Groupe Schneider Electric) afin de couvrir les opérations liées au financement (prêts / emprunts en devises).

Le portefeuille Financements contient deux couvertures mises en place le 18 décembre 2020 pour un montant total de 850 000 000 dollars américains à échéance respective au 19 janvier 2021 et au 18/03/2021.

Le mark to market de ces couvertures s'élève à 4,8 et est constaté en engagement hors bilan.

8.4. Engagements hors bilan

Autres engagements postérieurs à l'emploi

Certaines filiales du Groupe Schneider Electric accordent à leurs salariés, outre des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, des avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture médicale. Conformément aux principes comptables du Groupe Schneider Electric, ces avantages font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant de l'engagement correspondant à ces avantages n'est pas identifié individuellement pour les filiales qui en bénéficient dans la mesure où ces avantages sont gérés collectivement.

Autres engagements reçus

Néant

8.5. Immobilisations en crédit-bail

Montant non significatif

8.6. Engagements de crédit-bail

Montant non significatif

8.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Courant	Exceptionnel	TOTAL
Résultat avant impot et participation des salariés	2 521,5	(768,1)	1 753,4
Participation des salariés	(1,6)		(1,6)
Impot	15,2		15,2
RESULTAT NET APRES IS ET PARTICIPATION	2 535,1	(768,1)	1 767,0

8.8. Intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale est constitué autour de Schneider Electric SE dans lequel sont incorporés Schneider Electric Industries SAS et ses principales filiales françaises dont Schneider Electric France SAS.

Notre société est soumise à ce régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1993.

8.9. Situation fiscale latente

Le tableau ci-dessous indique l'allègement (colonne créances) ou l'accroissement (colonne dettes) de la charge fiscale future.

	31/12/2020		31/12/2019	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Participation des salariés	0,4		0,5	
Contribution sociale de solidarité	1,3		1,6	
Risques divers	55,2	2,1	82,0	3,3
Ecart de conversion			0,0	
Indemnités fin de carrière et assimilées	26,8		24,7	
Provisions réglementées		2,9		2,9
Divers		3,9		3,8
Déficit fiscal reportable	4 556,2		4 399,0	
TOTAL GENERAL	4 639,9	8,9	4 507,8	10,0

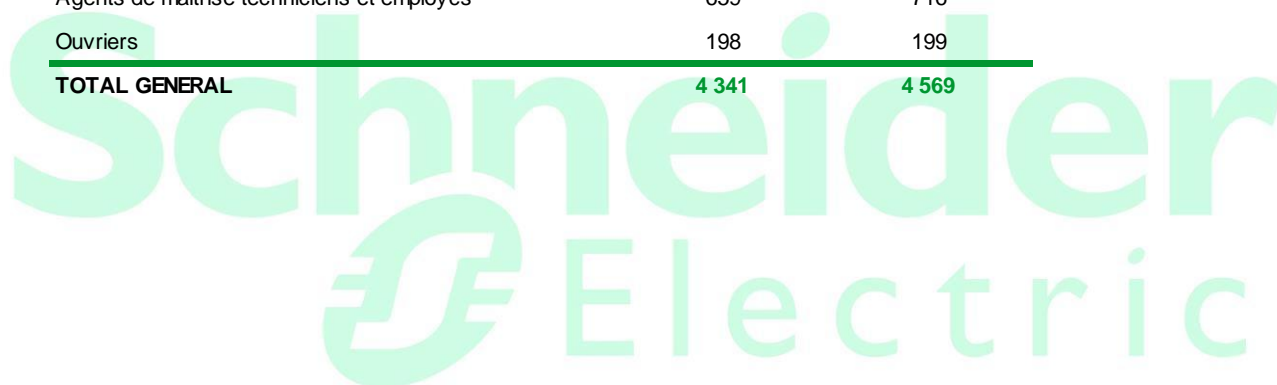
Le tableau ci-dessous indique les taux utilisés pour le calcul de la charge fiscale future :

	31/12/2020		31/12/2019	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Participation des salariés	28%		28%	
Contribution sociale de solidarité	28%		28%	
Risques divers	26%	26%	34%	34%
Ecart de conversion	32%		34%	
Indemnités fin de carrière et assimilées	25%		25%	
Provisions réglementées	32%	32%	34%	34%
Déficit fiscal reportable	N/A		N/A	

Depuis 2007, Schneider Electric Industries SAS génère des déficits reportables.

8.10. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDI et CDD)

	31/12/2020	31/12/2019
Ingénieurs et cadres	3484	3654
Agents de maîtrise techniciens et employés	659	716
Ouvriers	198	199
TOTAL GENERAL	4 341	4 569



SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS
Société par actions simplifiée au capital de 928 298 512 euros
Siège social : 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison
954 503 439 RCS Nanterre
SIRET 954 503 439 01719 - APE 2712Z

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 AVRIL 2021

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-et-un, SCHNEIDER ELECTRIC SE, société européenne à conseil d'administration au capital de 2 268 274 220 euros, dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 048 574, associé unique de la société SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS (ci-après dénommée la « **Société** »), société par actions simplifiée au capital de 928 298 512 euros, dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 954 503 439 et représentée par Mme Hilary MAXSON, Directrice Financière,

a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- affectation du résultat.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Conseil d'administration faisant apparaître un bénéfice de 1 766 958 912,25 euros.

L'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 853 988 euros ainsi que le montant de l'impôt théorique supporté en raison de ces charges s'élevant à 273 447 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur de l'exercice antérieur s'élève à 1 699 053 760,84 euros et qu'en conséquence, compte tenu du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 1 766 958 912,25 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 3 466 012 673,09 euros, décide :

- (i) la distribution aux 58 018 657 actions composant le capital social au 31 décembre 2020, d'un dividende de 25,86 euros par action et fixe à 1 500 362 470,02 euros la somme à prélever sur le bénéfice distribuable pour procéder à cette distribution ;
- (ii) l'affectation du solde du bénéfice distribuable au compte report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera après distribution à 1 965 650 203,07 euros.

Le dividende sera mis en paiement le 30 avril 2021.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action (en euros)
2019	0
2018	0,86
2017	77,57

Pour SCHNEIDER ELECTRIC SE


Hilary MAXSON
Directrice Financière